



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 94960

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la publication récente du par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) d'un rapport d'expertise sur l'évaluation des risques liés aux pratiques alimentaires d'amaigrissement. Compte tenu de l'importance majeure des conséquences du surpoids sur la santé de nos concitoyens et de la preuve scientifique des méfaits des derniers régimes lancés à renfort de médiatisation intense, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de promouvoir la surveillance et le maintien d'un poids de santé sans que les méthodes permettant d'y arriver ne soit nuisible.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), portant sur l'évaluation des risques liés aux pratiques alimentaires d'amaigrissement, a été réalisé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS 2006-2010) sur saisine de la direction générale de la santé. Ce rapport indique que la recherche de la perte de poids sans indication médicale formelle comporte des risques. Ainsi, l'ANSES souligne que la prise en charge d'une demande d'amaigrissement nécessite un accompagnement médical. Dans le cadre du Plan obésité 2011-2013 souhaité par le Président de la République, l'accent sera mis notamment sur le rôle des médecins traitants dans la prise en charge initiale du surpoids et de l'obésité pour vérifier la pertinence, d'un point de vue de santé, de la demande de perte de poids. La Haute Autorité de santé élabore des recommandations de bonne pratique clinique pour la prise en charge médicale de premier recours du surpoids et de l'obésité pour les enfants et les adolescents d'une part et pour les adultes d'autre part. Ceci permettra de fournir aux médecins les éléments validés scientifiquement leur permettant d'assurer la surveillance et le maintien ou l'atteinte d'un poids corporel satisfaisant pour la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94960

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 mars 2011

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13288

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2887